Convergences entre les démarches éducatives

Education au développement, éducation à l'environnement, éducation au développement durable

2008

L'accent mis depuis quelques années, notamment par les institutions et les pouvoirs publics, sur l'éducation "vers un développement durable" a suscité nombre d'interrogations, voire d'inquiétudes, parmi des acteurs de l'éducation populaire, de l'éducation à la solidarité internationale, ou à l'environnement. Cette "EDD" a-t-elle vocation à absorber les autres démarches qui en deviendraient des sortes de sous-ensembles ? Développer et contribuer à un questionnement permanent sur la notion de développement durable, son évolution, ses applications concrètes en termes de politiques publiques ou de comportements collectifs et individuels, peut aussi constituer une méthode pour les éducateurs-trices de toutes disciplines pour susciter le débat et éveiller l'esprit critique de leur public.

Des approches complémentaires

Construite sur l'analyse des rapports Nord/Sud et des valeurs de solidarité avec les « partenaires » du « Tiers-monde », l'Education au développement (EAD) a été pionnière en diffusant, à partir des années 70, une vision positive des dynamiques à l'œuvre dans les sociétés du Sud et une critique des inégalités sociales, économiques, culturelles liées au mode de développement dominant promu par les pays occidentaux.

Elle n'a parfois intégré qu'assez tardivement les impasses écologiques qui remettent en question ce mode de développement au Sud comme au Nord. Le respect du vivant, incluant la nature et les animaux, la nécessité de concrétiser dans toutes les actions l'anticipation des risques environnementaux et la réorientation des modes de production et de consommation, restent culturellement éloignés du développement classique, où le discours économiste et l'idéologie de la croissance tendent à dominer.

De la même façon, la démarche de l'éducation à l'environnement (EE) s'est parfois cantonnée dans une vision naturaliste, s'attachant uniquement à la défense et à la conservation de la nature, déplorant les problèmes de « surpopulation », sans prendre en compte la situation des rapports Nord/Sud et des droits humains, les inégalités sociales et les rapports de force à l'oeuvre dans les sociétés.

Les deux « familles d'acteurs » se rencontrent ponctuellement, ainsi à la Conférence de Rio en 1992, où elles ont produit des « traités alternatifs » et en 2002 sein du Collectif « Joburg 2002 » pour participer au Sommet mondial du développement durable. Certaines associations environnementalistes membres de mouvements internationaux puissants, comme Greenpeace et les Amis de la Terre, abordent des thématiques qui concernent des pays du Sud (déforestation, industries extractives...).

Depuis quelques années les coopérations sont de plus en plus fréquentes entre les associations

environnementalistes et les ONG de solidarité internationale au sein de collectifs et à l'occasion de campagnes de plaidoyer, par exemple sur la responsabilité sociale des entreprises, sur les enjeux climatiques, sur les enjeux agricoles et alimentaires. Lancée en 2010, la campagne du CRID "Une seule planète" est axée sur le thème d'une "gestion durable et équitable des ressources naturelles".

Ayant pour objectif commun de faire évoluer des pratiques et d'affirmer des valeurs citoyennes, des éducateurs à l'environnement ou au développement s'accordent pour craindre qu'une interprétation trop floue de la notion de développement durable ne conduise à affadir, d'un côté la proximité avec le terrain, qu'il soit urbain ou rural, le lien avec la nature, de l'autre la dimension politique qui sous-tend la démarche d'éducation au développement et à la solidarité internationale.

L'éducation vers un développement durable ne doit pas se réduire à des « éco-gestes » individuels, à un discours général porté indifféremment par des acteurs sociaux-économiques dont les intérêts divergent, ou faire porter sur le Sud la charge de préserver écosystèmes et forêts alors même que les pays riches ont construit leur développement industriel sur la consommation de ces ressources.

Au Sud, concilier localement la lutte contre les inégalités, la maîtrise de l'urbanisation, la gestion démocratique des ressources naturelles, etc. est une question de survie et des liens ont été faits de longue date, notamment en Amérique Latine, entre justice sociale et justice écologique. De même, la pratique en matière d'Education relative à l'environnement (ERE) dans des pays francophones, notamment en Afrique, a permis d'introduire très tôt le regard du Sud. Les notions transversales d'empreinte et de dette écologiques, de droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, de biens communs mondiaux incitent aux décloisonnements.

Apparue plus récemment et mise en oeuvre par une multitude d'acteurs publics ou privés, l'éducation au développement durable a-t-elle vocation à intégrer l'éducation à la solidarité, à l'environnement, à la paix, à la citoyenneté, au commerce équitable, à la consommation… ? Elle peut être un pont entre ces démarches si le contenu et l'évolution du paradigme englobant de « développement durable » reste l'objet d'un questionnement permanent et d'une analyse critique de la part des éducateurs au développement durable et si la thématique de la solidarité et des droits humains est placée au centre.

Copyright © Site de l'Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article487